

# *La Gazette de Germigny L'évêque*



*n° 55 Automne 2023*

*«L'automne c'est la Nature qui nous invite à fouler son tapis rouge»  
Radmou*



*Chères Germinoises, Chers Germinois,  
Mes Chers Administrés,*

En commençant la rédaction de ce mot qui sera le dernier de l'année 2023, je prends conscience que nous sommes déjà à plus de la moitié du mandat municipal.

Malgré les difficultés rencontrées de plus en plus nombreuses, l'équipe qui m'accompagne reste très motivée et je la remercie. Les élus et le personnel communal m'entourent avec implication et efficacité.

Je souhaite ici saluer Elisabeth NOISETTE qui après seize ans au service comptabilité de la mairie a pris sa retraite. J'ai apprécié de travailler à ses côtés et lui souhaite beaucoup de bonheur dans ce nouveau chapitre de vie.

Le contexte économique, avec une inflation galopante et une hausse considérable des fluides, contraint notre commune à investir raisonnablement.

Vous trouverez dans la gazette le détail des derniers investissements.

Pour nos plus jeunes, nous allons pouvoir réaliser le terrain de basket 3X3 puisque nous avons obtenu du Département et de l'Agence Nationale du Sport des subventions à hauteur de 22 983 euros.

Je remercie sincèrement Monsieur Jean-François PARIGI, Président du Conseil Départemental, et Monsieur Le Préfet d'Ile de France.

Le 7 janvier, nous nous retrouverons pour notre traditionnelle cérémonie des vœux, ce qui me donnera l'occasion de faire le bilan des réalisations et d'évoquer les projets. J'aurai aussi le plaisir de trinquer avec vous à la nouvelle année qui je l'espère sera moins chaotique que 2023.

En attendant, je vous souhaite de passer de très belles fêtes de fin d'année. Cette période de trêve est l'occasion de faire ce qui vous rend heureux, d'être avec ceux que vous aimez et d'oublier un peu les tracas du quotidien. Alors, profitez-en pleinement !

Restant à votre entière écoute.

Bien amicalement,

*Aline MARIE - MELLARE*



# Mairie

7, allée de l'Eglise  
77910 Germigny-L'évêque  
tel: 01 64 33 01 89  
fax: 01 64 33 86 66

[mairie@germignyleveque.fr](mailto:mairie@germignyleveque.fr)

Jours d'ouverture	Matin	Après-midi
Lundi	XXX	16h à 18h30
Mercredi	9h à 12h	XXX
Vendredi	XXX	16h à 18h30
Samedi	10h à 12h	XXX



## **Permanence de Madame le Maire**

le mercredi et le samedi de 10h à 12h  
ou sur RDV le mercredi et le samedi de  
9h à 13h

## **Dépôt des dossiers d'urbanisme**

le mercredi et le samedi de 10h à 12h  
ou sur RDV le mercredi et le samedi de  
9h à 13h

## **Tarifs périscolaire et cantine**

- **Cantine** : 4,50 €
- **Garderie** : 7 h à 8 h 30 : 2,90 € 16 h 30 à 18 h : 3,70 € 18 h à 19 h : 1,85 €
- **Etudes surveillées** : 16 h 30 à 18 h : 3,70 €
- **Centre de loisirs du mercredi** : 7 h 00 à 12 h ou 14 h à 19 h : 9,00 €  
7 h 30 à 19 h : 20,00 €
- **Centre de loisirs avec repas** : 7 h 00 à 14 h ou 12 h à 19 h : 13,00 €
- **Centre de loisirs pour les vacances scolaires** : 7 h 30 à 18 h 30 : 20,00 €
- **Forfait semaine** : 85,00 €

Réduction de 50 % à partir du 3ème enfant.



# Romain Arbre et Jardin

A l'écoute de vos arbres

Elagage  
Abattage  
Conseils  
Entretien de  
jardin



Romain



06 19 69 56 84



[romain.rovira@yahoo.fr](mailto:romain.rovira@yahoo.fr)

Ancien formateur de l'Ecole du Breuil  
Diplômé du CS Taille/Soins aux arbres

***Un élagueur dans notre village***

# Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation de compétence

## **Espace Jeu rue Degas**

Nous avons reçu les accords de subvention pour la création du terrain de basket 3X3.

Le département nous soutient à hauteur de 12 000 euros et l'agence nationale du sport à hauteur de 10 983 euros.

Pour sa réalisation, nous avons signé un devis avec la société PIAN pour 28 842 euros TTC et avec la société Sport France à hauteur de 9 855,12 euros.

Concernant l'aire de jeux des enfants, nous avons signé un devis avec la société Site Equipement pour refaire le sol à hauteur de 4 415.40 euros et pour racheter un tourniquet à hauteur de 2 391 euros.

## **Entrée de village**

Nous avons racheté un portique d'entrée de village auprès de la société Millet-Culinor pour un montant de 5058.19 euros TTC. L'assurance nous a indemnisés à hauteur de 3061.40 euros

## **Borne de recharge électrique**

Nous allons pouvoir installer une borne qui peut alimenter deux véhicules allée des Noyers. L'investissement après subvention sera inférieur à 3000 euros.

## **Ecole**

Nous avons financé l'installation électrique pour la pose d'un vidéo projecteur dans une des classes à hauteur de 1 255 euros TTC

Nous avons signé un devis avec la société EFB pour réaliser un diagnostic du bâtiment concernant les fissures et la toiture. Les sondages ont été effectués. Nous attendons le rapport. Le coût est de 15450 euros TTC.

## **Restauration scolaire**

Une fontaine à eau a été installée dans la cantine. Les frais de raccordement et pose se sont élevés à 1597.33 euros TTC. La location mensuelle est de 78.40 euros TTC.

## **Salle ruelle aux loups**

Nous avons reçu un avis favorable de la DDT dans le cadre de l'étude de notre PC. La commission de sécurité se réunit le 14 décembre prochain.

## Défaut d'entretien d'un terrain ou d'un bâtiment privé

### **Concernant un terrain non bâti privé**

Un propriétaire est obligé d'entretenir son terrain. Si le terrain voisin du vôtre n'est pas entretenu, des recours existent.

Par exemple:

Présence de mauvaises herbes ou d'animaux dits nuisibles (rats notamment).

Si le propriétaire n'agit pas et qu'un préjudice est causé à votre terrain, adressez lui un courrier en lui demandant de l'entretenir.

Vous pouvez également tenter une médiation, en faisant appel à un conciliateur de justice. La saisine du tribunal judiciaire est toujours envisageable en dernier recours.

### **Concernant un bâtiment privé:**

En vertu de l'article 1386 du code civil, le propriétaire d'un bâtiment est tenu responsable des dommages causés par sa ruine. Cette responsabilité découle du principe de la garde du bâtiment. Voici pourquoi :

**Principe de la garde :** Le propriétaire est considéré comme le gardien du bâtiment. En tant que gardien, il a la responsabilité de veiller à son entretien et à sa sécurité. Cela inclut la prévention de tout risque de ruine ou d'effondrement.

**Risque de ruine :** Si un bâtiment se détériore en raison d'un défaut d'entretien, il peut devenir dangereux pour les occupants et les tiers. La ruine peut entraîner des blessures, des dommages matériels. Le propriétaire est donc tenu de prendre des mesures pour éviter cette situation.

**Responsabilité objective :** Conformément à l'article 1386, le propriétaire est responsable même s'il n'a pas commis de faute personnelle. Il peut s'agir d'un défaut d'entretien, d'un vice de construction ou d'une dégradation naturelle. L'important est que le bâtiment devienne dangereux en raison de sa ruine.

**Conséquences juridiques et financières :** Si un tiers subit des dommages en raison de la ruine du bâtiment, il peut engager une action en responsabilité contre le propriétaire. Celui-ci devra indemniser la victime pour les préjudices subis. En cas de négligence grave, des sanctions pénales peuvent également s'appliquer.

En résumé, la responsabilité du propriétaire découle du devoir de garde et de prévention des risques liés à la ruine du bâtiment. Il est essentiel d'assurer un entretien régulier pour éviter de tels problèmes et protéger la sécurité de tous.



## SMITOM: LES ERREURS DE TRI À DÉCOUVRIR

### De quelles erreurs parle-t-on ?

25 % : c'est la quantité de déchets constatée dans les bacs de tri et qui sont impropres au recyclage. Aussi nommés « refus de tri », ces erreurs peuvent être classées en deux catégories :

**Première catégorie de refus** : les objets qui ne sont pas des emballages et qui sont retrouvés de manière régulière dans la collecte sélective : les petits électroménagers, les jouets, les textiles sanitaires et les vêtements. Aujourd'hui, seuls les papiers et les emballages se trient. Ils n'ont donc pas leur place dans le bac de tri.

Les bouteilles, bocaux et flacons en verre sont des emballages. Cependant, ils font l'objet d'une collecte spécifique et doivent être déposés dans les points d'apports volontaires présents dans les communes et sur les parkings de certaines grandes surfaces.

**Seconde catégorie de refus** : les emballages imbriqués les uns dans les autres ou jetés dans des sacs fermés. Les machines installées sur le centre de tri séparent les déchets par type de matériau grâce à des capteurs optiques. Elles affinent le geste de tri afin d'envoyer les emballages vers les filières de recyclage dédiées. Les emballages imbriqués ou enfermés dans des sacs, ne peuvent pas être correctement identifiés ; ils sont écartés du process et ne seront pas valorisés.



Campagne d'information pour le tri sélectif par le SMITOM



## Votre commune s'associe au SDESM et à Ecocharge77 pour développer la mobilité propre



La transition vers la mobilité électrique est une étape essentielle pour réduire notre impact sur l'environnement, diminuer les nuisances sonores en ville et maîtriser nos dépenses liées aux carburants fossiles.

C'est pourquoi votre commune s'est engagée aux côtés du SDESM et de son réseau public Ecocharge77 pour faciliter l'accès à la recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Prochainement, vous pourrez profiter d'une borne accessible à tous, allée des Noyers.



ingteam **fusion**

Dimension : H: 1,40 L:0,32 l:0,215  
800 - 100 kVA de la borne (câbles) et les câbles sont à aligner



Pour vous permettre de bénéficier du service, plusieurs moyens d'accès seront possibles :

- Créer un compte sur le site <https://ecocharge77.fr> et commander un badge
- Installer l'application Ecocharge77 sur Android ou IOS et lancer une charge avec son smartphone
- Utiliser sa carte bleue avec paiement sans contact sur les bornes compatibles (indiqué sur la face avant des bornes)

Pour consulter les tarifs en vigueur, consultez le site web d'Ecocharge77 : <https://ecocharge77.fr/tarifs/>

Pour toutes questions, vous pouvez suivre Ecocharge77 sur X (ex-twitter) ou contacter le service usagers au 01 87 52 13 19

Bonnes recharges à tous !

Avec le soutien financier de :



# IMPORTANT

## Diagnostic des systèmes d'assainissement

**La communauté d'agglomération du Pays de Meaux réalise une étude diagnostique de son système d'assainissement collectif.**

Cette étude doit, à terme, permettre de pérenniser le fonctionnement du système.

Dans ce cadre, la communauté d'agglomération du Pays de Meaux a confié au bureau d'études Egis EAU la réalisation de contrôles de branchement relatif au rejet des eaux usées et des eaux pluviales des propriétés au système d'assainissement collectif.

Le contrôle qui est réalisé consiste à injecter un colorant, de type fluorescéine, au niveau des points d'eau de l'habitation ainsi qu'au niveau des gouttières, afin de localiser les points de raccordement de chacun aux réseaux publics. Cette solution est à base d'eau et ne tâche pas.

Par ailleurs, nous vous informons que cette **intervention est totalement gratuite et obligatoire.**

Cette étude a été confiée au cabinet Egis Eau dont les coordonnées sont les suivantes :

Egis Eau  
15, avenue du Centre  
CS 20 538 Guyancourt  
78 286 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex

**Les visites à domicile débuteront le LUNDI 4 DECEMBRE POUR SE TERMINER EN MARS 2024**

**Monsieur El Ibrahim Soufiane** sera en charge de ces visites.

Afin d'organiser au mieux les visites, nous vous invitons à prendre contact dès à présent avec lui au 0786240083, afin de convenir d'un rendez-vous.

Nous vous remercions pour votre compréhension et pour l'accueil que vous réserverez à M. El Ibrahim. Nos services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

# TELEPHONIE ET ADSL

## SE PRÉPARER À LA FIN DU RÉSEAU CUIVRE

### Anticiper la transition

Depuis le dernier article sur ce sujet paru dans la Gazette n° 53 nous avons de nouvelles informations à vous transmettre :

#### **Ce qu'il faut savoir sur la fin du réseau cuivre**

Avec le déploiement de la fibre optique, le réseau cuivre, utilisé pour accéder à la téléphonie fixe et à l'ADSL, est appelé à disparaître. Orange, son propriétaire, a annoncé un plan de fermeture qui a été officialisé le 28 juin dernier pour Germigny-l'Evêque et qui aura des conséquences pour certains usagers.

#### **Quand la fermeture du réseau de cuivre interviendra-t-elle ?**

**Pour Germigny-l'Evêque :**

- **27 janvier 2025** : fermeture commerciale

A cette date, plus aucune offre sur support cuivre n'est commercialisable

Plus aucun client ne peut commander un service sur cuivre

- **27 janvier 2026** : fermeture technique

A cette date, les services sur réseau cuivre sont arrêtés

Plus aucun client n'utilise un service sur le réseau cuivre

Entre 6 et 12 mois avant la fermeture définitive du réseau dans notre commune, votre opérateur devrait vous contacter afin de vous inciter à opter pour une technologie alternative. Dans le même temps, nous continuerons à vous informer, sous la forme d'affiches, de permanences, etc.

#### **Comment savoir si je suis concerné ?**

Si un téléphone ou une box est branché sur la prise de téléphone murale de votre logement (celle en forme de T), vous êtes concerné. Vous devrez opter pour une solution alternative (le plus souvent la fibre optique). Si vous êtes déjà abonné à une autre technologie, vous n'avez rien à faire.



### **Ce basculement est-il payant ?**

Non. Le raccordement à la fibre est gratuit. Cependant, des frais annexes ne sont pas à exclure. En effet, il peut être nécessaire, dans certains cas, de faire réaliser à ses frais des travaux d'ingénierie sur le domaine privé ou d'acheter un téléphone plus récent si le vôtre est très ancien. Par ailleurs, le nouveau forfait peut coûter plus cher que l'ancien. Les autres technologies (satellite, 4G fixe, etc.) peuvent quant à elles nécessiter l'achat d'équipements.

### **Ai-je d'autres solutions que de passer à la fibre ?**

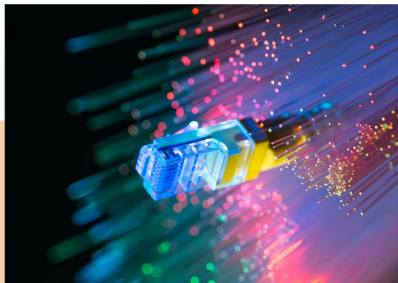
Ce qui est sûr, c'est que l'ADSL ne fonctionnera plus. Vous aurez le loisir d'opter pour une autre technologie, comme le WiMAX, la 4G fixe ou le satellite (ce sera même nécessaire pour certains), mais ces solutions n'offrent pas autant de confort que la fibre.

### **Téléassistance, alarme... mes services annexes continueront-ils à fonctionner ?**

Pour l'heure, aucun problème spécifique ne semble avoir été détecté avec ce genre d'installation. Pour autant, le mieux est de vous rapprocher de la société qui vous a vendu le système afin de vérifier que votre équipement est bien compatible avec d'autres technologies que l'ADSL.

Article réalisé avec le concours de l'ARCEP, ORANGE et UFC-QUE CHOISIR

Commune de Germigny-l'Evêque, Jean-Marie MORLET (Conseiller municipal) est votre référent pour la fermeture du réseau cuivre, vous pouvez prendre rendez-vous en mairie avec lui pour toutes questions concernant ce sujet.



## Fête du village sur le thème du cirque

Très attendue par tout le village, notre fête communale s'est déroulée le dernier week-end d'août. Cette année fut particulière car les conditions climatiques n'ont pas permis d'obtenir l'indispensable sésame préfectoral pour le feu d'artifice si apprécié de tous. Nous espérons que l'année prochaine nous pourrions offrir à tous ce spectacle auquel nous sommes si attachés.

Cependant les trois journées placées sous le signe du cirque ont été joyeuses, animées et musicales.

Samedi 27 août, une centaine de personnes a pu déguster un savoureux plat réunionnais le rougail saucisses grâce à l'association Feel Ness.

L'équipe mairie/bénévoles s'est chargée de la décoration du village et nous les remercions pour leur investissement et leur talent.

La fête foraine a rythmé les soirées des germinois avec une petite nouvelle sur le manège des enfants: la jolie Licorne. Elle a eu beaucoup de succès.

La compagnie KA, batucada (percussions traditionnelles du Brésil) a animé la retraite aux flambeaux du dimanche soir. Félicitons les enfants et les adultes qui sont venus déguisés.







## Forum des associations

Dimanche 3 septembre dernier, dans la salle des fêtes allée des noyers, les visiteurs ont pu découvrir la richesse des associations germinoises réunies pour présenter leurs activités et planning de l'année.

Une association c'est une communauté de bénévoles qui oeuvrent pour les autres, donnent de leur temps pour la logistique et l'organisation et transmettent leur connaissance.

Nous remercions ce tissu associatif qui fédère autour de lui des habitants, s'engage dans des actions, donne du sens au mot «lien» et participe activement à la vie du village.



## Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918

Le conseil municipal, présidé par Madame le Maire, a commémoré le 105<sup>ème</sup> anniversaire de la signature de l'armistice du 11 novembre 1918.

La lecture du discours de Sébastien Lecornu, ministre des armées, a suivi le dépôt de la gerbe fleurie au monument aux morts avec recueillement et solennité.

Nous remercions chaleureusement Bernard Ménil qui chaque année, avec ses musiciens, accompagne cette cérémonie.



Extrait du discours de Sébastien Lecornu, Ministre des armées.

«(...)Le 11 novembre est dédié à tous ceux qui sont tombés pour défendre notre Nation, notre liberté, nos valeurs, sur notre sol comme en opération extérieure. Ils ont des droits sur nous, comme nous avons des devoirs à leur égard. Alors portons lucidement leur héritage. Car c'est en honorant leur sacrifice que se construit l'avenir de notre Nation, sans jamais douter de notre capacité à nous relever des plus grands périls.

Et portons fièrement le Bleuet de France, cette fleur dont l'éclosion ramenait la vie sur la terre déchirée des champs de bataille, qui désormais honore les morts et soutient ceux qui restent.(...)»

## Cérémonie de remise des médailles du travail

La remise des médailles du travail suit la cérémonie du 11 novembre.

Cette fois-ci, ce sont quatre médailles, deux d'argent, une de vermeil et une d'or, qui ont été remises à des germinoises pour leur assiduité, leur implication et leur qualité dans leur emploi respectif.

Leverre de l'amitié a clôturé cette matinée riche en émotions.

Les petits fours et autres canapés ont été réalisés par les membres du conseil municipal.

Les participants ont beaucoup apprécié cette attention particulière.



## Soirée Beaujolais Nouveau 2023

C'est la tradition ! Chaque année le troisième jeudi du mois de novembre la France fête le Beaujolais Nouveau. A Germigny L'évêque, c'est une soirée très attendue, minutieusement préparée.

A l'honneur cette fois-ci l'Auvergne.

Une dégustation de fromages auvergnats (fourme d'Ambert, Saint Nectaire et Cantal), de salaisons (rosette, saucisson sec, andouille et saucisson à l'ail) et des verrines de lentilles vertes du Puy cuisinées maison attendait les convives. La cuvée 2023 a été très appréciée par les germinois, qui en amateurs, lui ont attribué des saveurs de fruits rouges acidulés !

L'association Hora de danses traditionnelles a assuré l'animation.

La dizaine de danseurs en costumes régionaux a présenté les danses emblématiques de l'Auvergne: la bourrée auvergnate, la danse de la bouteille, la croix... très prisées autrefois dans les bals, les mariages et les foires.

La soirée s'est terminée joyeusement. Les germinois ont appris les figures élémentaires des danses circulaires comme la Brioude ou la Cruzade.

Une belle soirée sous le signe du partage et de la convivialité.





## Association AMETHYSTE

Cette année les cours réguliers de Qi gong et Hatha Yoga Nidra se déroulent au Dojo. Les échauffements et les marches lentes, techniques, s'y exercent dans un espace sécurisé avec les tatamis. Leur pratique soulagent certaines douleurs articulaires et contribuent à la bonne humeur ! Elles aident également à réguler les difficultés de sommeil, le stress, et bénéficient à vos facultés de concentration, de présence à vous-même !

Nous vous accueillons pour les cours réguliers. Qi Gong sibérien : Lundi de 12h15 à 13h30 - Mercredi de 19h15 à 20h30 / Hatha Yoga Nidra : Vendredi de 19h à 20h15. Contact : 06 27 28 44 98.

Nos ateliers d'approfondissement pour créer un socle de vitalité et sérénité.

Energie - Qi Gong / les dimanches 26/11 et 17/12 de 9h30 à 12h30.

Equilibre - Yoga / les Samedis 25/11 et 16/12 de 15h à 17h.

Nature - Qi Gong en plein-air en forêt ou sur les bords de Marne : 19/11 et 3/12 de 10h à 11h15.

Nouveau : A partir du mois de janvier 2024, pour sortir de l'isolement, se libérer de la charge mentale des femmes qui travaillent et rassembler les générations, un rdv mensuel : Cercle de femmes autour de pratiques créatives, danse, partages, pour s'épanouir au coeur de notre féminité !

Tout au long de l'année, nous souhaitons la bienvenue à de nouveaux pratiquants, il vous suffit de nous contacter et de venir faire l'essai gratuit d'un cours !

Améthyste • association loi 1901

Nathalie Krajcik Professeure de Qi gong - 06 27 28 44 98 - natdesbois@orange.fr

Erika Krajcik Professeure de Hatha Yoga Nidra - 06 82 47 05 50 - erika.kraj-



Lorem Ipsum

## Association LES GERMINIONS

Les Germinions ont organisé un goûter pour tous les enfants adhérents de l'association! Un grand merci aux enfants pour être venus aussi nombreux et aussi bien déguisés pour fêter Halloween avec nous, vous étiez tous incroyables et très effrayants! Un grand merci également aux parents pour leur participation et aux habitants de Germigny l'évêque qui ont bien joué le jeu pour la chasse aux bonbons qui a suivi le goûter! Encore un bel événement!





## Association FEEL NESS

Les petits et grands monstres étaient de retour pour fêter Halloween ! Pour ne pas faillir à la coutume et intégrer les nouveaux adhérents, l'Association Feel Ness a organisé sa soirée sportive d'Halloween. Le mercredi, les enfants maquillés et revêtus de leur costume effrayant, étaient venus nombreux. Puis le soir venu, les parents ont à leur tour mis leur costume de fantôme, sorcières...- Cet évènement sportif a comme d'habitude tenu ses promesses et a été une belle réussite grâce aux adhérents.

Venez découvrir une approche du sport en fonction de votre niveau dans la joie et la bonne humeur !

Alors si vous aussi vous voulez pratiquer un sport en vous amusant n'hésitez pas à nous rejoindre ?

Des questions, contactez-nous : [feelness77910@gmail.com](mailto:feelness77910@gmail.com) ou 06 20 36 19 15.



# **Arbre de Noël des enfants de la commune**

**Samedi 9 décembre à 14h45**  
**Salle des fêtes, allée des Noyers**



**Spectacle  
et  
goûter**

# LABAZ l'application pour faire le plein de bons plans

La Région Île-de-France a lancé une nouvelle application gratuite à destination des 15-25 ans. L'objectif ? Permettre aux jeunes franciliens de profiter d'un maximum d'aides financières et de bons plans.

## LABAZ, c'est pour qui ?



Tout le monde peut télécharger gratuitement LABAZ, mais les offres sont exclusivement réservées aux jeunes franciliens âgés de 15 à 25 ans.

## 2 étapes simples pour en profiter :



Rendez-vous sur l'App Store ou Google Play pour télécharger l'application gratuitement.



Identifiez-vous ensuite en utilisant soit votre compte monlycee.net, soit via FranceConnect.

## Une aide financière de 100€ via LABAZ pour les jeunes franciliens

Depuis septembre 2023, la Région Île-de-France donne un coup de pouce exceptionnel à tous les jeunes âgés de 15 à 17 ans : une aide de 100 euros pour s'inscrire à une activité proposée par les partenaires de LABAZ.

Grâce à LABAZ, les jeunes pourront par exemple :



Adhérer à un club sportif.



Prendre des cours de musique.



Participer à une activité culturelle qui les intéresse.

**30 000 PLACES  
À GAGNER POUR  
LES JO 2024  
SUR LABAZ**

Les jeunes franciliens ont du 17 novembre au 15 février 2024 pour s'inscrire sur LABAZ afin de participer à la distribution de places JO offertes par la Région

[Plus d'infos ici](#)

# Calendrier des manifestations

Manifestation	Organisée par	Date, lieu et horaires
Arbre de Noël	Municipalité	Samedi 9 décembre Salle des fêtes allée des Noyers à 14h45
Vœux du Maire	Municipalité	Dimanche 7 janvier Salle des fêtes allée des Noyers à 15h30
Repas des Aînés	Municipalité	Dimanche 14 janvier Salle des fêtes allée des Noyers à 12h00
Soirée Saint Patrick	Municipalité	Jeudi 21 mars Salle des fêtes allée des Noyers de 19h à 21h

***Le Marché de producteurs se tient le troisième dimanche de chaque mois, place de la Palée de 9h00 à 13h00.***





# Invitation Repas des Aînés

dimanche 14 janvier 2024  
12h salle des fêtes



*La municipalité a le plaisir de vous inviter à un repas festif,  
réservé aux germinois âgés de plus de 66 ans.*

*Complétez et déposez cette invitation en mairie avant le 5 janvier 2024*

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Date de naissance: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Téléphone (indispensable si nous devons vous joindre): \_\_\_\_\_

Nombre de personnes participant au repas: \_\_\_\_\_

Si votre conjoint, âgé de moins de 66 ans, désire participer au repas, un chèque d'un montant de 44€ libellé au nom du Trésor Public est à joindre avec ce bulletin.

**Si vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas participer à ce repas**, nous proposons de vous offrir

une bouteille de champagne

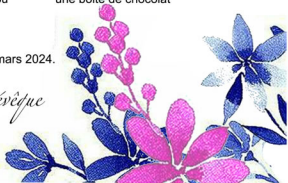
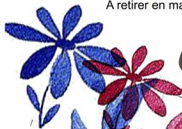
ou

une boîte de chocolat

(entourez votre choix)

A retirer en mairie avant le samedi 1er mars 2024.

*Germigny L'évêque*



*R*esponsable de la publication : Mme Aline Marie-Mellaré

*C*onception et réalisation : Commission communication

*R*édaction : Céline Danet, Josiane Rispincelle, Danièle Zoetemelk

*T*irage : 610 exemplaires



Pour vous informer

<http://germignyleveque.fr/>

<https://www.facebook.com/mairie.germignyleveque>

Panneau d'information lumineux